Cinquantième année. - N ° 146 A 2 août 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 282

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

490 990 819 RCS Toulouse.
M TARGET.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EEK.
Adresse : 44, rue de l'Occitanie, 31670 Labège.
Oppositions : ART. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION M TARGET Forme juridique Société par actions simplifiée au capital de 100 000 EUR Siège social immeuble les aravis 44 rue de l'occitane 31670 Labège RCS B 490 990 819 RCS Toulouse, est société absorbante. ISITEL Forme juridique Société par actions simplifiée au capital de 12000 EUR Siège social 14 Boulevard Raymond Poincare 92380 Garches N° RCS B 750 726 465 RCS NANTERRE, est société absorbée. Actif : 4 442 167 euros Passif : 4 577 031 euros Actif net apporté : – 134 864 eurosRapport d'échange des droits sociaux : La fusion, se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est la propriété de la société absorbante, elle sera soumise au régime simplifié de l'article L236-11 du Code de Commerce. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et il n'y aura pas d'échange d'actions de la société absorbante contre les actions de la société absorbée. L'opération se traduit par un mali de fusion d'un montant de 122864 euros qui sera comptabilisé dans un compte "mali de fusion". Montant prévu de la prime de fusion : – 122 864 Euros. Cette fusion prendra effet rétroactivement au 01/01/2017. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante.Date du projet : 20/06/2017 Date du dépôt : 20/07/2017, lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour la société absorbée. Date du dépôt : 20/07/2017, lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse pour la société absorbante..